

## SEANCE DU MARDI 30 MARS 2010

**DATE DE CONVOCATION :** 22/03/2010  
**DATE D’AFFICHAGE :** 24/03/2010

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 10**  
**PRESENTS : 10**  
**VOTANTS : 10**

L’an deux mil dix le mardi 30 mars à 20h le Conseil Municipal, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CORNÉE Hervé, Maire.

**Etai ent présents:** MM BODIN Jean-Pierre et ROCHER Marc, MME HEMON Céline MM ROCHER Jean-Luc et LUTELLIER Sylvain, MME DEROUIN Brigitte et BOISARD Véronique, MM VERON John et HERMAGNE Christophe

**Etai t absent excusé :**

**Etai t absent non excusé :**

Formant la majorité des membres en exercice, MME Céline HÉMON a été élue secrétaire.

### M. Le Maire demande à ajouter à l’ordre du jour : la convention du C.A.U.E.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la classe primaire, remerciant la municipalité de leur avoir permis, grâce au soutien financier de la commune, de partir en classe de neige.

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE 2009 Budget principal de la commune**

Le Conseil Municipal Considérant que le compte administratif 2009 voté le 23 février 2010 par l’assemblée fait apparaître :

* Un excédent d’exploitation cumulé de .....(123387.35 + 294.68)	123682.03
* Un déficit de financement de la section d’investissement, hors reste à réaliser Dépenses/recettes.....(225219.32+569.16).....	- 225788.48

Le Conseil Municipal **DECIDE** d’affecter le résultat d’exploitation comme suit :

#### 1) **Détermination du résultat d’exploitation 2009 à affecter :**

* Excédent antérieur reporté (compte 110 Report à nouveau créditeur) :	+125831.07
* Par t affectée à l’investissement	- 56618.69
* Déficit antérieur reporté (compte 119 Report à nouveau débiteur) :	/
* Résultat de l’exercice (compte 12 Résultat)	+54174.97
* Intégration de l’excédent de fonctionnement du SIE après dissolution	+ 294.68

**Résultat d’exploitation 2009 à affecter :..... 123682.03 €**

#### 2) **Affectation du résultat d’exploitation :**

Le résultat d’exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

* Déficit de la section d’investissement arrêtée au 31 Décembre 2009 :	<b>-225219.32 €</b>
* Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris en début d’année 2010 (Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés)	<b>: + 35221.05 €</b>

**Résultat d’exploitation à affecter en totalité à l’investissement au compte 1068 soit\_123682.03 €**

#### 3) **Report du Solde disponible :**

Le solde disponible soit **0 €** est non affecté dans l’immédiat. Il sera repris au budget primitif 2010 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté).

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE 2010 Budget Annexe assainissement**

Le Conseil Municipal Considérant que le compte administratif 2009 voté préalablement par l’assemblée fait apparaître :

* Un Excédent d’exploitation cumulé de	<b>8271.90 €</b>
* Un excédent de financement de la section d’investissement, hors reste à réaliser Dépenses/recettes, de	<b>2558.20 €</b>

Le Conseil Municipal **DECIDE** d’affecter le résultat d’exploitation comme suit :

## 2) Détermination du résultat d'exploitation 2009 à affecter :

* Excédent antérieur reporté (compte 110 Report à nouveau créditeur) :	+ 6553.16 €
* Déficit antérieur reporté (compte 119 Report à nouveau débiteur) :	/
* Résultat de l'exercice (compte 12 Résultat)	+ 1718.74 €

<b>Résultat d'exploitation 2009 à affecter :.....+ 8271.90 Euros</b>
--

## 3) Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

* Déficit de la section d'investissement arrêtée au 31 Décembre 2009 :	- 2558.20 €
* Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris en début d'année 2010 (Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés)	: 0 €
<i>Résultat d'exploitation à affecter à l'investissement de :</i>	<i>- 2558.20 €</i>

## 4) Report du Solde disponible :

Le solde disponible soit **5713.70 €** est non affecté dans l'immédiat. Il sera repris au budget primitif 2010 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté).

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 - Budget principal de la commune & budgets annexes

Les budgets sont présentés successivement au Conseil Municipal.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité lesdits budgets.

### EXTINCTEURS

Monsieur Le Maire présente un devis de l'agence SICLI de Nantes pour équiper en extincteurs la garderie et la cantine pour un prix TTC DE 298.04 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord.

Actuellement la mairie a signé un contrat avec l'entreprise BOISBOUVIER de GASTINES concernant la maintenance des extincteurs, il est demandé à Monsieur le maire de revoir celui-ci afin d'étudier si le contrat présent peut être résilié et quelles sont éventuellement les indemnités à verser. La réponse sera donnée à une prochaine réunion de conseil municipal.

### FAMILLES RURALES – CENTRE DE LOISIRS

Monsieur Le Maire fait le point sur ce dossier. Une réunion a eu lieu entre notre commune et celle de Montjean. Les deux conseils municipaux ont choisi l'option d'une gestion purement communale. Par ailleurs, une commission a été créée et pour Beaulieu, elle est composée de CORNEE Hervé, BOISARD Véronique, BODIN Jean Pierre. Pour Montjean de Louis VERON, Arnaud DESJARS, MASMOUDI Abdellatif et le responsable est David CHARLET,

Dans les mêmes temps, Familles Rurales a décliné la réunion d'information. C'est maintenant le statut quo et Monsieur le Maire PROPOSE de continuer à verser 4€/enfant/jour de présence à l'association Familles Rurales jusqu'à ce que les municipalités prennent le relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

### T.H.T

La prochaine réunion avec la Chambre d'Agriculture et tous les signataires de la convention du poste, pour une dernière relecture de ladite convention est prévue le jeudi 15 avril à 14 h en mairie de Beaulieu sur Oudon.

Lors de la dernière rencontre avec l'association, l'intervention du géobiologue a été relancée. Sans aller immédiatement dans l'étude complète, Monsieur Le Maire PROPOSE de faire intervenir Luc Leroy géobiologue, pour faire l'étude du sol et des éventuelles failles, au lieu de l'implantation du Poste. Ceci afin d'avoir un comparatif avec l'étude qui sera faite par RTE avant l'implantation. Luc Leroy précise qu'en une journée voir deux, l'étude peut-être faite pour un coût de 500 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

### REPARATION DU CLOCHER DE L'EGLISE

La dernière tempête a endommagé la toiture du clocher de l'église et la réparation nécessite la location d'une nacelle.

Voici les devis sachant que l'assurance GROUPAMA prendra à sa charge la nacelle et le couvreur après déduction de la franchise d'un montant de 732 €.

Location d'une nacelle de 42 m chez Merdrignac Levage : 1595.46 € TTC

Réparation du clocher par l'entreprise HUBERT Bruno : 1094.34 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord pour ces deux devis

## **DÉCHETS VERTS**

Monsieur Le Maire propose sous l'idée de Maurice, de mettre à disposition de la population le terreau issu du ramassage des pelouses et des feuilles mortes.

Le conseil donne son accord et propose de bloquer une demi-journée pour l'enlèvement avec inscription préalable à la mairie. Des affiches seront apposées à divers endroits afin d'informer la population.

## **ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE**

Monsieur le maire fait part de la convention concernant l'assistance technique informatique pour l'aide à l'étude, l'installation des progiciels de gestion, formation du personnel, assistance dépannage, mise à jour, paramétrage pour un coût de 756.40 € pour l'année 2010 afférents aux communes de 501 à 1000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord et autorise Mr le maire à signer ladite convention.

## **DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ VOIRIE ET BATIMENTS**

Mr le maire informe les membres du conseil municipal de la constitution d'un groupement de commandes avec les communes membres de la Communauté de communes du Pays de Loiron se résumant ainsi :

Conformément aux dispositions de l'article 45 de la loi du 11 février 2005 (loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), il nous appartient d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, ainsi que des bâtiments ouverts au public.

Cette obligation légale s'appliquant à toutes les communes, il apparaît opportun de **se** regrouper au sein d'un groupement de commandes pour choisir un prestataire qui réalisera ces plans de mise en accessibilité.

Aussi, une majorité des 15 communes du Pays de Loiron ont sollicité la Communauté de communes pour monter un groupement de commandes, rédiger le dossier de consultation, mettre en concurrence et choisir les prestataires économiquement les plus avantageux pour réaliser ces plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (sur 2010/2011) et des bâtiments ouverts au public (sur 2011/2012).

Après délibération, et à l'unanimité :

Article 1 : Le Conseil municipal valide la convention de groupement de commandes présentée en séance et jointe en annexe.

Article 2 : Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention de groupement de commandes et tous actes en découlant comme notamment l'acte d'engagement entre la commune et les prestataires choisis pour réaliser les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et des bâtiments ouverts au public sur notre commune.

## **CCAS**

Madame VIOT Françoise a cédé sa place au niveau de l'ADMR à Michel HUCHEDÉ, après de nombreuses années de bénévolat. M. HUCHEDÉ souhaite par contre ne pas être bloqué par le portage à domicile des repas le midi et Monsieur Le Maire propose qu'en son absence, ce soit les employés municipaux qui assurent ce service.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## **CAUE**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement PROPOSE une convention pour un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage d'un montant de 3300.00 € pour la partie centrale du bourg (Place de l'église) le cimetière et ses abords, la place de l'Epi d'or et l'atelier communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

## **DIVERS**

Site internet :

Pour le site internet de la commune, Patrice Meignan PRÉSENTE une facture d'un montant de 49.91 € à lui reverser pour la réservation du nom de domaine Beaulieu-sur-oudon.com  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

Tondeuse :

Il est décidé à l'unanimité l'achat d'une petite tondeuse au garage Ruault pour un prix de 439.00 € HT.

PADD :

Madame DION viendra à la prochaine séance présenter tout son travail au conseil municipal.

Au niveau de l'école (à la mairie) :

Des panonceaux seront mis sur les portes des toilettes afin d'indiquer les WC filles des WC garçons et des abattants devront être posés sur les toilettes.

En ce qui concerne la classe, une deuxième porte devant servir d'issue de secours doit être créée ce qui permettrait également l'accessibilité handicap.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LE 27 avril 2010 à 20h30